

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 janvier 2023	N° 2023-91

Convocation du 20 janvier 2023

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Stéphane PFEIFFER à M. Bastien RIVIERES
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Françoise FREMY
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Pascale BRU à M. Serge TOURNERIE
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON
M. Guillaume MARI à M. Laurent GUILLEMIN
M. Thierry MILLET à M. Benoît RAUTUREAU
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Dominique ALCALA
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. DELPEYRAT de 14h30 à 15h30
Mme DELATTRE de 14h30 à 16h10.
M. GUENDEZ à partir de 17h10.
M. GARRIGUES à partir de 17h.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h25 à 16h.
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS jusqu'à 10h30 et à partir de 15h30.
M. Alain GARNIER à Patrick LABESSE à partir de 13h15.
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30.
Mme Claude MELLIER à M. Jean-Claude FEUGAS de 13h à 15h10.
M. Patrick PAPADATO à M. Jean-Baptiste THONY jusqu'à 11h35 et de 13h22 à 16h25.
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h30.
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Pascale PAVONE à partir de 15h10.
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30.
Mme Simone BONORON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h30.
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 10h10 à 13h30 et à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30.
M. Olivier CAZAUX à Mme Brigitte BLOCH de 13h30 à 15h.
Mme Camille CHOPLIN à Mme Fannie LE BOULANGER de 10h45 à 13h20.
M. Max COLES à Mme Béatrice SABOURET à partir de 16h35.
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 11h20 à 14h30.
Mme Nathalie DELATTRE à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h20 et à partir de 16h10.
Mme Eve DEMANGE à Mme Anne LEPINE à partir de 13h15.
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Nadia SAADI jusqu'à 16h25.

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 10h25.

M. Pierre de Gaëtan N'JIKAM à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h55.

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 14h30.

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30.

M. Kévin SUBRENAT à M. Franck RAYNAL à partir de 16h35.

Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabien ROBERT à partir de 16h35.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 27 janvier 2023	Délibération
	Direction administrative et financière - Pôle ter Ouest Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2023-91

Le Taillan-Médoc - chemin des graves (entre avenue de Germignan et avenue de la Boétie) - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Préambule

Le chemin des Graves au Taillan-Médoc (voir le plan de situation annexé) est une voie orientée « Nord-Sud » structurant le quartier de Germignan.

Il s'agit d'une voirie « à vocation relationnelle et de proximité » permettant de relier, au Sud, le secteur du chai, résidentiel, avec, au Nord, le quartier du stade et ses équipements publics : complexe sportif, salle « Le Palio », Pôle Culturel de La Haye. Elle est bordée exclusivement d'habitat pavillonnaire avec ses jardins d'agrément.

Cette voie a été identifiée comme un axe de circulation potentiel pour une future ligne régulière de transports en commun. Elle présente en effet un intérêt tout particulier depuis la création du carrefour giratoire Route de Lacanau, permettant l'accès au quartier de Germignan par le Sud.

Avec le développement du secteur du Chai (qui fait l'objet d'un Plan d'aménagement d'ensemble -PAE-), et l'augmentation du nombre de logements et d'habitants, cette voie nécessite par ailleurs un réaménagement permettant, pour chacun des modes, des déplacements en toute sécurité.

La voie, entre l'avenue de Germignan et l'avenue de la Boétie, mesure environ 530m de long. Elle comporte actuellement une chaussée à double sens de circulation d'une largeur de 4m environ, ce qui engendre ponctuellement des difficultés de croisement de deux véhicules. Elle est bordée d'accotements enherbés ou revêtus de calcaire. Aucun cheminement piétons n'est aménagé, ni aucun aménagement cyclable.

La voie n'est équipée par ailleurs d'aucun dispositif d'assainissement pluvial, les eaux stagnent sur les accotements ou ruissellent sur les parcelles riveraines.

Cette voie est actuellement un chemin rural, qui fait l'objet d'un emplacement réservé inscrit au Plan Local d'Urbanisme : Opération T143, qui prévoit un élargissement à 12m, et dont le bénéficiaire est Bordeaux métropole.

Cette voie pourra donc être classée dans le domaine public métropolitain à l'issue des travaux de réaménagement.

L'objectif de requalification visant à améliorer et sécuriser les déplacements des modes actifs, à permettre la circulation de bus, et à créer un dispositif d'assainissement pluvial, a été inscrit sur le FIC 2021-2026 de la commune.

2 – Objectifs du projet

Cette voie devra être réaménagée afin d'offrir aux piétons (notamment jeunes enfants se rendant à l'école, personnes âgées) des cheminements sécurisés, confortables, et conformes à la réglementation en vigueur sur les Personnes à mobilité réduite (PMR).

Des cheminements cyclables sécurisés devront être proposés pour ce même type d'utilisateurs.

La chaussée sera recalibrée de façon à permettre la circulation de bus de ligne, et sera équipée d'arrêts de bus aux normes pour les PMR.

Les eaux pluviales qui stagnent aujourd'hui sur les accotements ou s'écoulent sur les parcelles riveraines devront être collectées.

Si possible, des places de stationnement seront proposées.

Enfin, le caractère paysagé existant devra être conservé, voire renforcé.

Le projet de réaménagement vise donc à renforcer et requalifier cet espace public en s'appuyant sur ces nouveaux objectifs :

- Recalibrer la chaussée en maintenant un double sens de circulation, et en permettant le passage d'une ligne régulière de bus.
- Limiter la vitesse des véhicules pour sécuriser piétons et cycles,
- Créer un itinéraire cyclable en site propre
- Créer des cheminements pour les piétons ainsi que des arrêts de bus, respectant les normes pour les personnes à mobilité réduite (PMR)
- Conserver le caractère boisé, et le conforter en aménageant de nouveaux espaces verts, en réalisant de nouvelles plantations, afin de créer des îlots de fraîcheur, favoriser la biodiversité et embellir.
- Proposer des places de stationnement, selon l'espace disponible, eu égard aux activités et pratiques constatées,
- Equiper la voie d'un réseau d'assainissement pluvial.

3 – Ouverture et modalités de la concertation

Conformément aux dispositions des articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, il convient de procéder à l'organisation d'une concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et autres personnes concernées, avant qu'il soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles.

Cette concertation portera sur le projet de réaménagement du chemin des graves, entre l'avenue de Germignan et l'avenue de La Boétie, au stade de l'étude préliminaire (qui définit notamment les fonctionnalités attendues et vérifie leur faisabilité) et sera clôturée avant la validation de cette dernière.

La procédure de concertation se déroulera selon les modalités minimales suivantes, mises en œuvre par la Métropole avec l'appui de la commune du Taillan-Médoc :

- L'insertion d'une annonce dans un journal local au minimum 15 jours avant le lancement effectif de la concertation l'informant de la date de lancement et des modalités de la concertation.
- Le dépôt d'un dossier consultable aux jours et heures d'ouverture au public de ces locaux et d'un registre permettant de consigner les observations du public en mairie du Taillan-Médoc, et dans les locaux de la Métropole (Pôle Territorial Ouest, Direction du Développement et de l'Aménagement)
- L'insertion du même dossier sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<http://participation.bordeaux-metropole.fr/>) et la mise en place de pages dédiées permettant également de recueillir les avis et observations du public directement via ce site.
- La tenue d'au moins une réunion publique de présentation de l'étude préliminaire.

Le dossier consultable comprendra la présente délibération, ainsi qu'une notice explicative,

un plan de situation et un plan programme.

Ce dossier pourra, le cas échéant, être complété par des éléments complémentaires. Dans cette hypothèse, le public en sera informé. Il en sera de même en cas de mise en place de modalités complémentaires.

La date de clôture de la concertation sera communiquée au minimum sept jours avant la date de clôture par voie de presse (presse locale) et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.

Le bilan de cette concertation sera arrêté par le Conseil Métropolitain à l'issue de cette procédure, conformément aux exigences de l'article L.103-6 du Code de l'urbanisme.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 103-2 et suivants et R103-1 ;

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le plan de situation annexé ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que Bordeaux Métropole souhaite engager la requalification du chemin des graves, entre l'avenue de Germignan et l'avenue de La Boétie, sur la commune du Taillan-Médoc,

CONSIDERANT qu'il est dès lors nécessaire d'organiser au préalable une concertation au sens de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, afin de porter à la connaissance du public les orientations du projet de requalification et de mettre en mesure le public d'exprimer ses attentes et préoccupations et de présenter des observations ou propositions,

DECIDE

Article 1 : d'adopter les objectifs suivants du projet de requalification du chemin des graves :

- Recalibrer la chaussée en maintenant un double sens de circulation, et en permettant le passage d'une ligne régulière de bus.
- Limiter la vitesse des véhicules pour sécuriser piétons et cycles,
- Créer un itinéraire cyclable en site propre
- Créer des cheminements pour les piétons ainsi que des arrêts de bus, respectant les normes pour les personnes à mobilité réduite (PMR)
- Conserver le caractère boisé, et le conforter en aménageant de nouveaux espaces verts, en réalisant de nouvelles plantations, afin de créer des îlots de fraîcheur, favoriser la biodiversité et embellir.
- Proposer des places de stationnement, selon l'espace disponible, eu égard aux activités et pratiques constatées,
- Equiper la voie d'un réseau d'assainissement pluvial.

Article 2 : d'ouvrir une concertation portant sur le projet de requalification du chemin des graves sur la commune du Taillan-Médoc,

Article 3 : d'approuver les modalités de la concertation décrites au paragraphe 3 du rapport de présentation, intitulé « Ouverture et modalités de la concertation ».

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation y compris, le cas échéant, à en préciser des modalités complémentaires, et à en fixer la date de lancement effectif et la date de clôture.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 FÉVRIER 2023	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 3 FÉVRIER 2023	la Vice-présidente,
	Madame Andréa KISS